

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/09/2023



PRIX DE VENTE				HONORAIRES	PRIX DE VENTE				HONORAIRES
De	1 €	à	10 999 €	1 000 €	De	150 000 €	à	170 999 €	11 000 €
De	11 000 €	à	16 999 €	2 000 €	De	171 000 €	à	190 999 €	12 000 €
De	17 000 €	à	22 999 €	2 500 €	De	191 000 €	à	210 999 €	13 000 €
De	23 000 €	à	27 999 €	3 000 €	De	211 000 €	à	240 999 €	14 000 €
De	28 000 €	à	33 999 €	4 000 €	De	241 000 €	à	260 999 €	15 000 €
De	34 000 €	à	59 999 €	5 000 €	De	261 000 €	à	300 999 €	16 000 €
De	60 000 €	à	75 999 €	6 000 €	De	301 000 €	à	316 999 €	17 000 €
De	76 000 €	à	86 999 €	7 000 €	De	317 000 €	à	340 999 €	18 000 €
De	87 000 €	à	97 999 €	8 000 €	De	341 000 €	à	373 999 €	19 000 €
De	98 000 €	à	118 999 €	9 000 €	De	374 000 €	et	Plus	5,5 % ⁽³⁾
De	119 000 €	à	149 999 €	10 000 €					

VENTES EN VIAGER OU SIMILAIRES AU 01/09/2023

- Honoraires TTC* : 125 % des honoraires de transaction indiqués dans le tableau ci-dessus.

Sauf convention contraire expresse entre les parties (Indiquée au mandat de vente) les honoraires de transaction sont à la charge du Vendeur (Mandant).

HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/09/2023

PRESTATION OFFERTE

BARÈME DES HONORAIRES LOCATION/GESTION LOCATIVE IMMOBILIERS D'HABITATION – BUREAU / COMMERCE / LOCAL TTC ⁽¹⁾ AU 01/09/2023

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « IMMOBILIER D'HABITATION »

(comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, et les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire).

Si bien en gestion Honoraires = 6,5 % du montant annuel du loyer TTC hors charges

Si location simple Honoraires = 7,5 % du montant annuel du loyer TTC hors charges

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m² pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m² pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m² de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

Prestations complémentaires :

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire.....	200 € à la charge du Bailleur
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail.....	30 € à la charge du demandeur
Honoraires d'état des lieux seul (entré ou sortie).....	3 €/m ² ⁽²⁾
Honoraires location/bail Garage/Stationnement/Box.....	60 € Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « BUREAU / COMMERCE / LOCAL »

- A la charge du bailleur : 1 mois de loyer HT et hors charges

- A la charge du preneur : 1 mois de loyer HT et hors charges

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC ⁽¹⁾ - A la charge du Mandant

Gestion seule pour un bien : 8 % basés sur le montant des encaissements mensuels (loyer + charges)

Option garantie des loyers impayés : 2,90 % basés sur le montant des encaissements mensuels (selon éligibilité du Locataire)

Option assurance Propriétaire non occupant : 99 € dans le cadre d'un bail d'habitation d'une surface de 250 m² maximum.

En cas de pluralité de biens, nous contacter pour l'établissement d'un devis personnalisé.

(1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

(2) Surface habitable – Article R*111-2 du code de la Construction et de l'Habitation

(3) Pourcentage appliqué sur le prix de vente net vendeur